



INSCRIPTION DES ÉLÈVES QUI ENTRENT EN 6^{ème}

ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

Parents,

Dans le souci de faciliter les démarches obligatoires d'inscription de vos enfants, la procédure est la suivante :

Seul le parent responsable légal de l'enfant est habilité à procéder à son inscription. Il se présentera au collège au jour et à l'heure indiqués dans le planning ci-joint.

Le parent devra être muni :

- De la photocopie de la pièce d'identité du responsable légal (parent),
- De 5 photos d'identité récentes portant au dos le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant,
- D'une photocopie des pages du livret de famille (parents et enfants),
- D'une copie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois au nom d'un des responsables légaux de l'élève,
- De l'attestation d'assurance (obligatoire pour toute sortie pédagogique organisée par le collège)

Un personnel de vie scolaire procédera à l'inscription de votre enfant sur présentation de **L'ENSEMBLE** des pièces demandées. Il vous remettra la liste de matériel ainsi que votre reçu d'inscription. **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ.** De plus, **AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE AU COLLEGE.**

Le bon déroulement des opérations dépendra du respect rigoureux de cette organisation.

A titre exceptionnel, si le *représentant légal ne peut pas se présenter*, il pourra désigner une tierce personne majeure pour procéder à l'inscription. Cette personne devra se présenter avec une *photocopie de sa pièce d'identité* ainsi que d'une *procuration écrite datée et signée d'un des responsables légaux.*

PS : Les formalités d'inscription à la demi-pension se feront le même jour au service d'intendance du collège.